

Date de publication en ligne le : 03 novembre 2022

## DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Approbation du contrat de prestation entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et Planète Sciences »

2022 - D - 214

La maire de Villeneuve Saint Georges,

- VU le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22 alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;
- VU le Code de la commande publique ;
- VU la délibération n° 20.1.2 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2021;
- CONSIDERANT que la commune de Villeneuve-Saint-Georges souhaite démocratiser l'accès à la culture et aux sciences, notamment à l'occasion d'un de découverte à destination des familles du 25 au 28 octobre 2022, ainsi que les samedis 26 novembre et 3 décembre 2022,
- CONSIDERANT que l'association dénommée Planète Sciences propose des ateliers sur le thème de l'archéologie et de l'espace, et qu'elle bénéficie d'une subvention du ministère de la Culture pour intervenir dans les Micro-Folies,

## **DECIDE**

Article 1 : D'ACCEPTER de signer le contrat de prestations avec Planète Sciences, domiciliée au 16 place Jacques Brel, 91130 Ris Orangis, pour le montant de 1 215€ HT (non soumis à TVA).

Article 2 : DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Article 3: DIT que la dépense résultant de la présente décision sera imputée au budget d'exercice considéré.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 2+100/2022

NEUV Le Maire,

Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20221027-2022-D-214-Al Date de télétransmission : 27/10/2022 Date de réception préfecture : 27/10/2022